

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1514

présenté par

M. Thiériot, M. Hetzel, M. Ray, Mme Tabarot, M. Le Fur, M. Vermorel-Marques, M. Bony,
M. Bourgeaux, Mme Bazin-Malgras, Mme Louwagie et M. Bazin

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 33 par les mots :

« après avis conforme de l'Académie française ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La commission a ajouté dans le rapport annexé que la pleine reconnaissance de l'intégration des femmes au sein de nos armées devait passer par la féminisation des grades militaires dans le respect de la langue française.

Le présent amendement ajoute que cette féminisation ne peut se faire qu'après avis conforme de l'Académie française, seule instance ayant la légitimité de dire si la langue française est respectée.